

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 janvier 2025

(Convocations du 22 janvier 2025)

Le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est assemblé à la salle polyvalente à 19 heures.

Étaient présents :

Jean-Claude MESSAGER
Danièle VERMANDERE
Alexandre SCHNEIDER
Véronique SIBILE
Jean-Michel RAVIART
Dominique TREHOU
Hervé WARGNYE

Hermine DELESALLE
Patrick DUSSART
Jean-Pierre FLOQUET
Anne-Marie DELHAISE
Henri-Jean LISSE
Coralie DAELDYCK
Emmanuel TIRLEMONT

Marie GILLE
François MARTIN
Sandrine CAILLEAU
Jean-Pierre HUEZ
Éliane RENAUD
Sébastien DRAPPIER
Laurence BAISIER

Étaient absents :

Isabelle DÉCOBECQ, procuration donnée à Sébastien DRAPPIER
Nadège TANIERE, procuration donnée à Éliane RENAUD

Début de séance 19:02

0 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 novembre 2024

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal doit être approuvé par l'assemblée.

Voté à l'unanimité (23 voix Pour).

1 - Décision modificative n°3 au budget 2024

Augmentation de crédits aux articles :

- 64/611 « Personnel non titulaire » : + 11 000 €,
- 64/6450 « Charges de sécurité sociale et de prévoyance » : + 6000 €,
- 73/73211 « Attribution de compensation » : + 17 000 €.

Monsieur le maire : c'est la perception qui nous a demandé de l'annuler. Ils nous avaient demandé une modification, c'était une erreur, ils nous ont tout simplement demandé de l'annuler.

2 - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalable au vote du budget 2025

En application de l'article L1612-I du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a la possibilité d'autoriser l'exécutif à mandater les dépenses d'investissement à hauteur d'un quart des crédits ouverts au budget précédent. Afin de poursuivre la réalisation des projets communaux, en début d'année 2025 et jusqu'au vote du prochain budget, il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à engager les dépenses à hauteur de 111 000 € pour le chapitre 21 (immobilisations corporelles) et 241 785,20 € pour le chapitre 23 (immobilisations en cours).

Sébastien Drappier : c'est quelque chose que nous avions déjà voté.

Olivier Pique : ce sont des sommes qui sont différentes à ne pas reprendre, du coup les montants sont différents.

Sébastien Drappier : j'ai vu d'où venait l'erreur effectivement.

Monsieur le maire : d'autres remarques ?

Voté à l'unanimité (23 voix Pour).

3 - Détermination du tarif de la sortie Seniors

La commune organisera une sortie réservée aux seniors le 16 septembre prochain. Le conseil municipal doit fixer le tarif à payer par les participants.

Danielle Vermandère : En septembre on va repartir à la Bonbonnière. On y est allé en 2022, ça avait beaucoup plu aux gens. L'année dernière, ils nous ont demandé pourquoi on n'y est pas retourné. Donc, cette année on a pris la décision de repartir là, à Lille et on propose d'augmenter. L'année dernière c'était 40 euros comme participation, cette année on demande 45 euros et pour les extérieurs 65 euros, au lieu de 60, on a augmenté de 5 euros. Je pense que c'est raisonnable : repas plus spectacle, départ 11h et retour 17h30 - 18h. C'est un beau spectacle.

Sébastien Drappier : si je comprends bien, c'est la même sortie qu'en 2022 et à l'époque il y avait 30 euros de demandé de participation.

Danielle : oui 30 euros.

Sébastien Drappier : c'est le même spectacle, c'est une augmentation de 15 euros.

Danielle Vermandère : en 2023 c'était 40 euros.

Sébastien Drappier : C'était une sortie différente, là on revient à la même chose qu'en 2022 on leur demande 45.

Dominique Tréhou : Eux ils ont augmenté aussi.

Sébastien Drappier : Je me doute.

Dominique Tréhou : C'est le repas qui a augmenté.

Danielle Vermandère : Repas et spectacle, la 1ère année on a demandé 30 et après on a demandé 40.

Monsieur le maire : la 1ère année, il y avait un repas ?

Danielle : Il y a toujours un repas et un spectacle.

Sébastien Drappier : Je me permets de le dire quand même, parce que ils y en a qui vont dire « On est venu il y a 3 ans, on a payé 30 et maintenant on nous demande 45 ! »

Éliane Renaud : Tout le monde sait que l'inflation existe.

Danielle Vermandère : l'année dernière ils ont déjà payé 40 euros.

Sébastien : je ne critique pas.

Monsieur le maire : le repas n'est pas pareil, vous avez pris un repas supérieur ?

Dominique Tréhou : oui, là aussi.

Sébastien Drappier : prestation effectivement supérieure.

Danielle Vermandère : Les coûts de base ont augmenté.

Monsieur le Maire : De toute façon on ne gagne pas d'argent du tout la dessus.

Dominique Tréhou : Les gens sont contents.

Sébastien Drappier : Si ils sont contents c'est le principal.

Voté à l'unanimité (23 voix Pour).

4 - Demande de subvention - État - FONDS VERT

La commune a un projet de faire poser des panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'École du Centre. Avant les travaux, une demande de subvention au titre du Fonds Vert sera faite auprès des services de l'État.

Sébastien Drappier : Monsieur le maire, je n'ai pas de raison de ne pas voter une demande de subvention pour des panneaux photovoltaïques. Par contre, ce qui me chagrine, c'est qu'on va aller mettre des panneaux photovoltaïques sur une toiture qui est belle, qui n'est pas très vieille, qui est exposée en plein centre du village, alors qu'on a une salle de sports avec une toiture quelconque, qu'on a des bâtiments municipaux à la gare qui sont horribles.

Monsieur le Maire : la salle de sports, elle est intercommunale.

Sébastien Drappier : la salle de sports est intercommunale, OK.

Monsieur le Maire : Ça c'est pour plus tard.

Sébastien Drappier : OK. On a les ateliers municipaux, où c'est affreux.

Monsieur le Maire : c'est de l'éternité

Sébastien Drappier : c'est de l'amiante, je sais.

Monsieur le Maire : Il y en a partout on ne peut pas toucher.

Sébastien Drappier : Un jour ou l'autre il faudra quand même intervenir et là on a une toiture qui est belle, qui est sale mais enfin qui doit être nettoyée et démoussée et on va aller mettre des panneaux solaires, mettez-les ailleurs !

Monsieur le Maire : Mais alors de toute façon, vous verrez dans le point après, ce n'est pas sur cette

partie là, du coup ce sera un petit peu différent.

Véronique Sibile : ça ne touchera pas à la toiture actuelle, ça sera moins visible.

Monsieur le Maire : visible ou pas visible, après on verra bien, mais le but c'est de demander des subventions puis on verra après ce qu'on mettra. Des panneaux photovoltaïques, j'en signe au moins 1 ou 2 par semaine, des lecellois « qui en mettent », ils en mettent sur des toitures neuves aussi.

Sébastien Drappier : je sais bien, mais c'est privé, ils font ce qui veulent chez eux.

Emmanuel Tirlemont : aujourd'hui, on fait des aménagements très sympas qui coûtent moins cher.

Sébastien Drappier : expliquez moi, pourquoi on n'en a pas mis quand on a fait les vestiaires du football ?

Emmanuel Tirlemont : Parce que la toiture ne s'y prêtait pas, on a fait une toiture végétalisée obligatoire

Sébastien Drappier : Quel intérêt ?

Monsieur le maire : C'était obligatoire, c'était une demande, c'était comme ça, c'était dans le projet.

Sébastien Drappier : Donc là on a une belle toiture, on va mettre des panneaux photovoltaïques et on avait un truc neuf, on aurait pu mettre ça, on a du mettre du gazon sur la toiture.

Emmanuel Tirlemont : Le gazon sur la toiture ça a un réel intérêt. Ce n'est pas juste du gazon sur la toiture, je l'avais expliqué, c'est phonique, ça régule le bâtiment, ça ramène la biodiversité, je l'ai dit déjà, je peux le répéter encore une fois, on ne met pas du gazon sans raison, ça a un réel intérêt sur le bâtiment.

Sébastien Drappier : C'est du greenwashing. Tout ça, on connaît.

Emmanuel Tirlemont : comment ? non, non, il faut juste s'informer de ce qui se fait en matière de biodiversité.

Sébastien Drappier : Tu parles effectivement des panneaux photovoltaïques, comme si tu étais commercial là dedans, après chacun sa religion.

Emmanuel Tirlemont : C'est une façon d'écraser la facture d'électricité.

Monsieur le maire : Chacun à sa façon de voir les choses.

Sébastien Drappier : Bon alors ces panneaux finalement, ils vont être mis où, Monsieur le maire ?

Monsieur le maire : On verra plus tard, on va d'abord faire le projet. Là pour l'instant c'est une demande de subvention, vous savez bien que les subventions c'est entre 12 et 24 mois avant, du coup, on demande les subventions et après on verra le projet.

Sandrine Cailleau : Quel montant ?

Monsieur le maire : C'est pareil, ça va dépendre des subventions.

Sandrine : si tu vas faire un dossier de subventions, tu vas demander 30 % d'un certain montant.

Monsieur le maire : pour l'instant on demande des subventions par rapport à des devis qu'on va faire après, parce qu'il faut les donner après, je n'ai pas encore eu les retours sur la totalité.

Emmanuel Tirlemont : d'abord, faut faire l'étude de faisabilité, dès qu'elle est faite, on chiffre, c'est le sens de l'histoire.

Monsieur le maire : ce n'est pas à l'aveugle. Si on ne fait pas la demande avant fin mars sur la totalité des subventions, on les perd, c'est tout, on n'en aura pas. On peut « préjuger » d'avoir des subventions

Voté à l'unanimité (23 voix Pour).

5 - Demande de subvention - État - DETR DSIL

La commune a un projet d'effectuer un agrandissement de l'École du Centre. Afin de financer ces travaux, une demande de subvention auprès de l'État peut être effectuée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Monsieur le maire : C'est vrai que l'année dernière on n'avait pas fait de demande de dossier de subvention des territoires DETR parce que l'enveloppe était déjà saturée. Du coup on a dit qu'on attendrait pour la faire, donc c'est une demande qu'on fait. Pour vous expliquer un petit peu le projet, et c'est là qu'on revient sur les panneaux solaires, c'est en fait l'école reçoit qui 250 enfants, avec 3 classes qui ont été rouvertes, tout le monde le sait. On a une salle de motricité qui n'existe plus et qui est reprise dans une partie de la garderie mais qui est relativement assez à l'étroit, et il faut qu'elle soit libérée à 10h30 10h45 parce qu'après il faut mettre les tables pour que les enfants puissent manger pour la cantine. Ce projet est en train de mûrir depuis longtemps c'est une demande aussi du corps enseignant. Donc c'est un projet qui est à l'étude, les devis vont arriver mais entre temps, on peut toujours demander ces subventions et avoir la dérogation. C'est ce qu'on fait avec le département

depuis le début. Par contre on a des surfaces, on est sur, à peu près sur 160 m², avec une salle de motricité à peu près de 80 m² et une salle de réunion pour les instituteurs de 80 m² à peu près. C'est sur ce bâtiment là normalement que devrait être mis les panneaux photovoltaïques.

Sébastien Drappier : Pourquoi vous ne le dites pas ? Pourquoi vous ne l'avez pas dit précédemment ? Monsieur le maire : C'est dans l'autre point. Je ne vais pas vous le dire dans le 1^{er} point.

Emmanuel Tirlemont : Tu vas trop vite pour nous.

Monsieur le maire : Après c'est marqué, ce n'est pas caché.

Sébastien : Le bâtiment vous voulez le faire sur quelle surface ? Vous voulez le mettre où ?

Monsieur le maire : Ce bâtiment sera sur la 2^e partie, sur le parking qui donne sur la partie vitrée. Depuis pas mal de temps, on nous demande d'avoir le moins possible de grande partie vitrée pour les attentats. Les longueurs et les largeurs je ne les ai pas, tout ça est à l'étude.

Sébastien Drappier : Le coût ? Je me doute un peu de votre réponse, mais quel coût vous envisagez ? Quel budget on peut mettre là dedans ?

Monsieur le maire : J'ai demandé une estimation, on est entre 500 000.00 et 700 000.00 euros, c'est une estimation à la louche pour l'instant, le temps de bien calculer, de préparer le dossier dans son intégralité.

Sébastien Drappier : C'est le prix de toute façon. Je voudrais rappeler un peu, ce qui avait été dit en 2020. Nous dans notre programme nous avions mis la construction d'une nouvelle cantine scolaire, ce qui aurait permis de récupérer de la surface à la place de la cantine, vous aviez rétorqué à l'époque « l'opposition organisera un programme coûteux ». Vous avez gagné les élections, vous avez construit la salle polyvalente et au final, on en revient maintenant de devoir agrandir l'école, chose qui était inévitable.

Monsieur le maire : non, ce n'est pas inévitable, on peut continuer comme ça. Surtout que la démographie démontre bien qu'on est en train de baisser au niveau inscriptions. On pourrait rester comme ça. C'est juste une question de confort.

Sébastien Drappier : et de bien être pour l'école, les élèves et les enseignants.

Monsieur le maire : La cantine on n'a pas de souci, on a ce qu'il faut . Dans votre programme, c'était réunir les 2 écoles pour qu'ils aillent manger dans la même cantine.

Sébastien Drappier : ça pouvait être envisagé.

Monsieur le maire : Cela n'est pas forcément possible car c'est 2 écoles différentes, malgré que je l'ai précisé et je repréciserai si il faut mais je l'ai précisé assez de fois qu'on était là pour les 2 écoles et on donnait le même coup de main aux 2 écoles, mais au niveau cantine et garderie on a une surface acceptable au niveau cantine, on n'a pas de problème, ce n'est pas une histoire d'agrandir une cantine, là faudrait faire 350-400 m² ce n'est pas le problème, c'est juste avoir une possibilité de travailler dans des meilleures conditions sur la salle de motricité et les enseignants auront leur salle de réunion alors pour l'instant, c'est des projets, voilà on verra ou ça mène.

Sébastien Drappier : je note quand même que notre programme qu'on allait organiser que vous jugiez coûteux, finalement vous le faites vous-même.

Monsieur le maire : quand on va chercher les subventions, comme on a toujours fait, on pourra prétendre à avoir 80% de subventions.

Sébastien Drappier : arrêtez avec les subventions, les 35 000 maires de France le font c'est le modèle de financement qui est organisé comme cela.

Monsieur le maire : comment ?

Sébastien Drappier : les 35 000 maires de France vont chercher les subventions, il n'y a pas que vous qui allez chercher des subventions.

Le maire : pas tous.

Sébastien Drappier : « Notre programme coûteux », c'est vous qui l'avez écrit, et tous vous l'avez passé dans les boîtes aux lettres.

Alexandre Schneider : Nous on parle de l'aménagement de l'école du centre, pas la création d'une nouvelle structure. Coûteux oui, ça c'est clair et net, votre programme il est coûteux, c'est une évidence. Si on parle du montant, revoyez tous les budgets qui ont été voté etc.. sur lesquels vous vous êtes abstenu mais toutes les infrastructures qui ont été faites, on est toujours en excédent dans le budget, notre programme n'est pas coûteux, et pourtant on réalise des infrastructures pour les habitants. On n'est pas en train de dire qu'on va démolir l'école ou qu'on en refait une nouvelle.

Sébastien Drappier : jamais je n'ai dit ça non plus. En 2020, l'école elle n'avait même pas 10 ans, on n'a jamais pensé démolir l'école pour en refaire une.

Alexandre Schneider : Nous, on fait des travaux pour le bon sens des écoliers et des professeurs.

Coralie Daeldyck : et du personnel aussi

Alexandre Schneider : tout le personnel de l'école, mais vous partez sur l'idée que c'est coûteux, il y a un souci. Pour l'instant, on part sur l'aménagement, l'amélioration de confort, parce qu'on a les

capacités financières.

Sébastien Drappier : Je sais et j'en ai bien conscience que les capacités financières existent

Alexandre Schneider : encore une fois notre programme n'est pas coûteux et votre programme par rapport à ce que vous avez présenté est vraiment coûteux

Sébastien Drappier : C'est un argument sans fondement.

Monsieur le maire : d'autres questions ?

Voté à l'unanimité (23 voix Pour).

6 - Demande de subvention - Département - ADVB

Pour ces mêmes travaux, une demande de subvention au Département va être effectuée également au titre de l'Aide au Villages et Bourgs (ADVB).

Monsieur le maire : C'est une subvention à laquelle nous pouvons prétendre et que nous n'aurons pas forcément. On fait le maximum pour demander une subvention et on verra ce qu'on aura de toute façon.

Voté à l'unanimité (23 voix Pour).

7 - Demande de subvention - Département -ADVB

Une demande de subvention au titre de l'Aide Départementale au Villages et Bourgs (ADVB) pour l'ensemble des aménagements au cimetière va aussi être déposée auprès du Département.

Monsieur le maire : On vous l'a dit la dernière fois, on ne va pas revenir dessus, on avait demandé pour pouvoir anticipé le démarrage des travaux, parce que ça urge, je ne vais pas revenir sur tout ça, on n'a pas forcément envie de refaire tout l'état des lieux de ce cimetière. On a eu l'accord. Maintenant il faut qu'on fasse une demande de subventions pour pouvoir avoir des subventions qui sont de l'ordre d'à peu près 30 à 35% sur la rénovation et les travaux du nouveau cimetière qui est en cours et que Hervé suit. Tout en sachant que, je ne vais pas vous le répéter 25 fois, on n'a plus de place ou très peu de place. Donc c'est en cours, j'espère que par contre les subventions seront accordées parce qu'au département, ça se fait maintenant pour les cimetières, c'est une bonne chose.

Laurence Baisier : j'avais une question, les travaux ont démarré. Il n'y a pas eu de commissions de

travaux avant ?

Monsieur le maire : Il n'y a pas de commissions de travaux

Laurence Baisier : pas nécessaire ?

Monsieur le maire : c'est une entreprise ce n'est pas nécessaire.

Laurence Baisier : donc là, ils font quoi ? juste une allée pour l'instant

Monsieur le maire : tout le fond de forme, les terres qu'il fallait enlever. Ils ont posé des petits caveaux comme on a pris en délibération, on va avoir une lignée de caveaux et qu'on soit tranquille maintenant chacun ne mettra plus son caveau selon l'entreprise et que ça se passe très mal. Là pour l'instant ça se passe bien. C'est un chantier assez colossal parce que même si ça ne se voit pas, c'est des dizaines et des dizaines de camions par jour de terres qu'ils ont enlevés. Ils n'ont pas enlevé grand-chose, ils ont mis les terres sur le côté et on fera sur le côté en pelouse après pour garder propre avec une partie fleurs des champs, parce que on va mettre aussi pas mal des fleurs des champs. Pour dire que je suis bien en fleur toute l'année sans entretien.

Laurence Baisier : c'est une clôture ? un mur de briques ?

Monsieur le maire : une clôture

Laurence Baisier : et en façade ?

Hervé Wargnye : clôture et portail en façade, avec des charmilles qui vont cacher, c'est une obligation de mettre des végétaux, des charmilles sur 112 m de long je crois, fait par les services techniques

Laurence Baisier : quelle est la largeur de l'extension ? Ce n'est pas toute la pâture en fait ?

Monsieur le maire : c'est la moitié, c'est 2000 m² (il y a eu une erreur dans le journal, mais je n'y peux rien) 2000 m² qui sont pour l'instant fait sur 2 allées qui font 112 m de long.

Laurence Baisier : sur toute la longueur ?

Monsieur le maire : et 2000 m² qui vont rester en jachère avec de la pelouse ou des fleurs. Je pense que là on est sur 87 caveaux d'un côté, 87 de l'autre, Il y a de la marge.

Hervé Wargnye : Le fond de forme sera en sable de rivière c'est comparable à ce qu'il y a sous la halle avec des borurations pour éviter le mélange sable de rivière et de cailloux. Une fontaine sera

implantée également au milieu du nouveau cimetière, la clôture se serait fin février.

Laurence : Ce sera une clôture rigide ?

Monsieur le maire et Hervé Wargnye : oui le portail sera fermé aucune voiture ne rentrera. Le portail sera fermé, après si on a un PMR juste au bord ce sera pas trop compliqué, ce n'est pas PMR à 100% si une personne à besoin de rentrer on la fera rentrer.

Laurence Baisier : mais on peut quand même accéder de l'ancien cimetière à pied, donc il faut être valide.

Monsieur le maire : non, ce n'est pas ce qu'on vous dit. Il y aura une notification au niveau des passages. La seule chose que l'on ne veut pas, c'est que des voitures extérieures rentrent et abîment des tombes de personnes. C'est ce qui est arrivé. Vous m'aviez fait ou votre collègue envoyé un mail une fois avec une tombe qui avait bougé un petit peu donc c'est des choses qu'on ne veut plus revoir. On ne sait jamais qui c'est malheureusement, du coup c'est un peu compliqué.

Sébastien Drappier : des voitures, il y en a tous les jours qui rentre dans le cimetière.

Monsieur le maire : oui, certaines personnes.

Sébastien Drappier : je sais bien que c'est difficile

Monsieur le maire : oui, c'est pour ça on ne va pas l'interdire. On peut aussi avoir des gens non valides, avec des gros 4x4 par exemple, et ça ce n'est pas logique, parce que ça, ça abîme par contre. On peut aussi avoir et ça on a vu aussi, des entreprises et un sous-traitant qui accrochent une tombe et qui ne le disent pas et puis après on vient nous voir en disant, c'est tout ça qui faut un peu gérer mais dans le nouveau cimetière, on est juste à l'entrée avec un sol qui va être en sable de rivière là on peut rentrer en fauteuil roulant. Mais ça n'empêche pas qu'on ouvrira, on ne va pas ouvrir les 3 portails sinon, ça va être à tout vent et tout le monde va entrer partout, par contre si il y a de la demande, mais ça on fera la communication, il n'y a aucun souci

Hervé : ça sera plus réglementé

Monsieur le maire : Pas d'autre question ?

Voté à l'unanimité (23 voix Pour).

8 - Demande de subvention - Département -Amendes de police

Afin d'assurer la sécurité des usagers de la route sur la commune, un projet de pose de nouveaux équipements de sécurité est prévu. Ce projet fera également l'objet d'une demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police.

Monsieur le maire : On est en train de faire une évaluation de ce qui reste, on continue à mettre des équipements, il y en aura toujours à remettre. Faut savoir que depuis 2014, c'est quand même une de mes priorités : la sécurité sur la commune. J'ai bien compris et j'ai bien entendu, les courriers ou certains courriers qui ont été distribué mais faut savoir que l'on a quand même investi pas mal d'argent sur beaucoup de routes y compris la route de Tournai. Par contre les accidents, quand les gens n'ont plus leurs facultés, malheureusement on ne peut rien faire et malheureusement les accidents graves qu'on a eut sur cette route, ce sont des gens qui n'ont malheureusement pas leurs facultés. Je ne rentrerais pas dans les détails, mais vous voyez bien de quoi je parle et là on ne peut rien faire, un passage clouté tous les 10 m, un feu rouge tous les 10 mètres, un gendarme tous les 10 m, ça ne changera pas le problème parce que malheureusement, c'est la responsabilité de chacun. Il faut savoir aussi qu'on a quand même 75 % d'excès de vitesse en moins sur cette route, route de Tournai. Route de Roubaix aussi. Les chiffres sont là, ce sont des chiffres donnés par la gendarmerie nationale. Ce n'est pas moi qui les invente. Mais il y reste toujours la personne qui va rouler vite, y compris des personnes qu'on ne penserai même pas, ou des engins qu'on ne penserait même pas qui peuvent rouler aussi vite. Mais ça malheureusement, je ne pourrai rien faire. On peut freiner mais pas stopper. On ne pourra pas stopper la bêtise des gens.

Sébastien Drappier : il y a un autre souci. Essentiellement à la route de Tournai, les riverains n'en peuvent plus de vos chicanes. Pour eux, ça ne crée que des nuisances !

Monsieur le maire : 2-3 personnes qui ont pu vous le dire. Ce n'est pas la majorité. Je ressortirai tous les courriers de remerciements pour ces chicanes. On a fait des concertations avec les gens pour les chicanes, il ne faut l'oublier. On n'a pas fait comme ça 'on met une chicane devant chez vous !'. On a même bougé une chicane quand on a mis des feux à la place. La globalité des gens ne sont pas contre les chicanes, bien au contraire. Globalement sur la totalité ça fait perdre une minute, par contre ça fait gagner votre vie. Moi je préfère que les gens perdent une minute de route sur leur travail que de perdre la vie.

Sébastien Drappier : On a quand dans même eu un accident mortel dans une ces chicanes.

Hermine Delesalle : C'est quoi les nuisances ? Moi je ne vois pas du tout quelle nuisance tu peux avoir alors que tu la vois de loin la chicane, tu as largement le temps de ralentir.

Sébastien Drappier : La nuisance, ce n'est pas les automobilistes. Enfin il y en a sûrement qui râlent dessus car il faut s'arrêter, il faut redémarrer, ... Ceux là on va les laisser. Ce sont les riverains qui ont les nuisances : ça s'arrête devant, ça fait du bruit, ça redémarre, ça klaxonne, l'autre il accélère, l'autre pense qu'il va passer. Le riverain qui veut rentrer chez lui ou qui veut sortir de chez lui, ça cause des problèmes car il est derrière la chicane.

Monsieur le maire : Il y a une seule maison, ce n'est pas derrière la chicane. C'était en concertation. Vous parlez de nuisances mais quand vous êtes en plein centre ville, vous entendez les klaxons toute la journée, les feux rouges, les stops, les démarrages, c'est pareil. Si on parle de nuisance à Lecelles, on a peut-être d'autres nuisances plus importantes que ces chicanes qui n'embêtent pas forcément beaucoup de monde. On n'a pas eu de retour. Quand on a refait la rue neuve et la rue Bouchard, ce sont les gens qui nous ont demandé de mettre des chicanes, ce n'est pas nous qui avons voulu les mettre. On a fait des réunions de concertations, les gens sont venus et ils ont demandés les chicanes. Il y a même une personne qui nous avait bien spécifié que même si la chicane était devant chez lui, ça ne le dérangeait pas. La preuve c'est qu'on a bien ralenti aussi dans cette rue là, on prend beaucoup moins d'excès de vitesse, après il y en a partout, tout le monde en a. Vous pouvez regarder dans toutes les communes vous avez des chicanes, vous avez des multitudes de stops par moment qui ne sont pas forcément adéquats.

Hermine Delesalle : dans tous les cas, la nuisance n'est pas due aux chicanes, mais due aux automobilistes qui ne savent pas prendre le temps de ralentir, de freiner avant, et d'accélérer.

François Martin : Où qu'ils veulent passer avant les autres.

Monsieur le maire : Il y a toujours quelqu'un qui ne veut pas respecter, ce n'est pas forcément des gens de Lecelles. Moi je préfère que les gens perdent une minute plutôt qu'ils perdent leur vie.

François Martin : Quand il n'y a pas de chicanes, les voitures qui roulent très vite et qui accélèrent très fort le soir, c'est une belle nuisance aussi.

Sébastien Drappier : Aujourd'hui c'est un plaisir de faire du bruit. Ils modifient leur moteur pour que ça pétarade dans l'échappement. Ils sont contents.

François Martin : Il n'y a pas que le bruit, il y a la vitesse de ces voitures dans les routes sans chicanes. On fait quoi ? On attend l'accident ?

Sébastien Drappier : Moi je pense que pour cette route de Tournai, la meilleure solution, malheureusement apparemment ils n'en font plus, ça serait un radar tronçon, un tronçon entre le dernier rond point de Saint-Amand et Maulde.

François Martin : Et celui qui tourne à Nivelle, il s'en fout.

Monsieur le maire : Il y a un radar qui bouge, il ne vient pas toujours sur Lecelles. Ça ne change pas grand-chose. Un radar a été demandé, le courrier a été envoyé. J'ai demandé qu'on mette un radar fixe, pour l'instant c'est assez compliqué. Il y a des finances à mettre, il faut avoir du budget, mais par contre ce n'est pas ça qui réglera le problème. Quand vous prenez le radar à la sortie Valenciennes Nord, je suis désolé c'est 90, tout le monde ralenti et juste après tout le monde accélère. Le radar peut éventuellement donné un coup de main, il n'y a pas que ça qui fera. Les chicanes sont quand même là depuis longtemps, elles ont montré leur efficacité.

Hervé Wargnye : On roule beaucoup moins vite. 90 % des gens ralentissent. Tu auras toujours 10 % d'indécrotables.

Sébastien Drappier : Forcément, tu es obligé de rouler moins vite. Par contre les deux roues, un motard peut traverser la chicane sans ralentir.

Monsieur le maire : Quand on a fait la rue Lasson des deux côtés, les gens ont demandés les chicanes. On a fait des réunions de concertation, ce n'est pas nous qui les avons inventés. Sur la route de Tournai, on a été pratiquement les premiers à les mettre. Pourquoi ? Parce que c'était une route très importante et on avait quand même eu un accident très grave qui n'était pas du à une personne qui roulait à 50 à l'heure. Sur toutes les chicanes qu'on a mis, il y a eu des concertations, les gens nous l'ont demandé.

Hervé Wargnye : C'est comme la rue Davaine. la grande majorité des gens était pour la mise en place de sécurisation routière, il y avait un ou deux indécrotables. Comme partout.

Monsieur le maire : Maintenant ce sont les premiers à être contents.

Hervé Wargnye : Je pense qu'il faut essayer. C'est tout.

Sébastien Drappier : Je sais bien que c'est un sujet compliqué, vous ne pouvez pas satisfaire tout le monde et les gens ça roule toujours trop vite devant chez eux mais eux quand ils passent devant chez les autres ils ne roulent pas vite.

François Martin : Dans son village on roule à 50 et pas dans les villages des autres.

Monsieur le maire : Il y aura une autre demande de subvention qui sera demandée. C'est pour refaire le tablier de la rue des fèves du côté Belgique. On la demandera au prochain conseil municipal car on n'avait pas tous les éléments et il y aura justement dedans des amendes de police pour pouvoir mettre des panneaux 50, des passages cloutés s'il le faut. Le département, avec villages et Bourgs, ne le faisait pas avant. On a la possibilité d'avoir une subvention pour refaire le tablier sur la totalité bien sûr à concurrence de 30 ou 40 %. Je n'ai pas encore le montant exact. A ce projet là, on regardera aussi peut-être pour refaire les entrées de maison pour pouvoir finir la totalité de la rue des fèves et du côté sur Saint-Amand faire les entrées de maison. On refera un dossier global de demandes de subventions. Ça ne passera forcément pas dans la totalité mais si une partie passe, ça sera déjà une bonne chose.

Sébastien Drappier : Quand vous parler de tablier, c'est le tapis ?

Monsieur le maire : Non c'est la surface sur 8 cm

Laurence Baisier : Une couche d'enrobé.

Monsieur le maire : Là dessus, il ne subventionnait aucune route communale, maintenant il subventionne entre 30 et 40% les tabliers de routes communales. Donc on va refaire une demande mais on attend d'avoir des éléments, car on n'a pas les éléments financiers.

Monsieur le maire : Sur ce point 8, je peux le passer au vote ?

Laurence Baisier : Concernant le point 8, l'équipement sera des feux ?

Monsieur le maire : Il y aura un peu de tout. Ça dépend par rapport à ce qu'on va mettre en place au niveau des travaux. Il y aura des feux, il y aura des passages cloutés qu'on nous a redemandé, il y a des stops, il y a des choses, donc c'est un ensemble, on verra au moment.

Laurence Baisier : Au bout de la rue de Chorette, le feu ne passe pas au vert. Quelquefois il passe 3 fois rouge dans l'autre sens et on reste bloqué rue de chorette.

Monsieur le maire : Un tracteur l'a accroché. Ils vont revenir pour réparer.

François Martin : Ça m'est déjà arrivé derrière une voiture, ça ne basculait pas car la voiture avait freiné trop tard et était trop avancée par rapport au feu et du coup, si la voiture n'est pas trop longue et a dépassé le feu, les capteurs ne captent pas dans ce cas là.

Hervé Wargnye : Rue de chorette, il a été demandé un réglage.

Laurence Baisier : Ça était demandé mais c'est fait ?

Hervé Wargnye : Ça été fait normalement.

Monsieur le maire : Ils en ont fait un.

Laurence Baisier : ce matin, j'ai encore eu deux feux rouges qui sont passés sans qui passe au vert.

Hervé Wargnye : Il faut voir si la voiture est bien arrêtée.

Monsieur le maire : Je ne suis pas certain, je n'ai pas eu le tour. Ça dépend des moments. Ça arrive par moment avec le vent parce que c'est des Doppler qui sont très très fragiles.

Hervé Wargnye : Tu ne peux pas avoir deux verts en même temps, ce n'est pas possible.

Laurence Baisier : Comme il ne passe pas vert, les automobilistes s'engagent malgré tout.

Hervé Wargnye : J'y retournerai, je passerai.

Voté à l'unanimité (23 voix Pour).

9 - Département -Avenant à la convention - Pose de signalisation renforcée à Led

En septembre 2024, le conseil municipal a effectué une demande de subvention auprès du Département pour la pose de signalisation renforcée de LED sur des routes départementales.

La subvention a été accordée et une convention a été signée avec le Département. Le Département vient de nous proposer un avenant à cette convention afin de déterminer notamment la date limite de réalisation des travaux.

Les travaux ne sont pas finis, il faut qu'on puisse faire l'avenant à cette convention.

Voté à l'unanimité (23 voix Pour).

10 - Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut - Convention de gestion pour le Schéma des itinéraires doux

Monsieur le maire : c'est quelque chose que l'on a travaillé en agglo avec l'exécutif, avec l'ensemble des élus par rapport à tout le travail que l'on peut mener à bien là bas à l'agglo.

La Porte du Hainaut a créé et approuvé par délibération du 13 septembre 2021 un Schéma Intercommunal des itinéraires doux. Le circuit des itinéraires doux de la CAPH comprend de la rue des Fèves (en venant de Saint Amand), puis la rue du Pont des Turcs, la rue du Doignon, la route de Roubaix et la rue du Grand Sart jusqu'à Rosult.

La Commune s'engage à effectuer le nettoyage, le salage et le déneigement ainsi que l'entretien des accotements dans la partie en agglomération. Ces tâches reviennent à la CAPH dans la partie hors agglomération, ainsi que les réparations importantes de la structure nids de poule, fissures, ...).

Monsieur le maire : Vous avez bien compris, c'est une délibération qui engage au bon entretien des voiries et du nettoyage des itinéraires doux. Là c'est plus sur la partie du Grand Sart car en fait ça fait partie d'un itinéraire doux et ça part sur la partie du Grand Sart prolongé où la route continue à s'abîmer. Ce sont des pavés en dessous, ça bouge beaucoup et on a beaucoup de tracteurs et de camions qui passent par là bas, donc ça s'abîme. L'agglo s'engage sur cette partie, à la réparer et refaire la signalisation comme sur l'ensemble de toutes les rues que je viens de vous nommer, refaire tout le marquage au sol pour que dans l'itinéraire doux les vélos puissent rouler dans de bonnes conditions. L'automobiliste doit respecter le vélo qui est devant lui, ce qui n'est pas toujours le cas.

Sébastien Drappier : Rue du Doignon et c'est encore plus vrai rue du Grand Sart pour la partie prolongée comme vous l'appelez, vous allez faire un marquage pour les vélos, c'est tout juste si la voiture passe. Vous allez laisser une bande d'un mètre pour les vélos ?

Monsieur le maire : Je sais mais dans la rue du Grand Sart il n'y a pas de problème, sur les autres rues non plus. Rue du Doignon et la rue du Grand Sart prolongé, ils sont à l'étude pour voir mais ils ne pourront pas rélargir la voie c'est certain. C'est ce qui est retenu au niveau de l'agglo par rapport aux itinéraires pour avoir, ça c'est en concertation aussi avec les fédérations de vélo, les fédérations de beaucoup de choses, avec le SIMOUV, des routes reconnues, elles vont être entretenues. De toute façon en temps normal vous rencontrez des vélos, où même maintenant des motorettes. régulièrement, c'est une question de bon sens.

Sébastien Drappier : Qu'est ce qu'on appelle agglomération et hors agglomération ? C'est quoi la notion ?

Monsieur le maire : En agglomération c'est chez nous, hors agglomération c'est quand ce n'est pas chez nous.

Sébastien Drappier : Rue du Grand Sart, rue du Doignon, c'est agglomération ou hors agglomération ?

Monsieur le maire : C'est agglomération.

Sébastien Drappier : En fait, quelles routes vont être reprises par la CAPH pour l'entretien, les fissures, ... ?

Laurence Baisier : ce n'est pas clair entre 'hors' et 'en'.

Monsieur le maire : C'est une délibération globale

Sébastien Drappier : Donc nous, on n'est pas vraiment concerné si toutes nos routes sont en agglomération, c'est pour la commune ?

Monsieur le maire : Hors agglomération c'est quand vous avez une départementale, là ils vont prendre en charge le marquage. Rue du Doignon, par exemple ...

Laurence Baisier : Ce n'est pas une départementale.

Monsieur le maire : ou le Pont des turcs surtout, c'est agglomération mais hors agglomération dans le schéma de la CAPH, donc là ils prendront en charge l'entretien, d'ailleurs sur toute cette route en fait. De toute façon on s'en va sur Rosult et à Rosult on est quand même encore en agglomération. C'est une délibération générale, si on juge sur un mot, effectivement hors agglomération c'est pris en charge mais ils ne marquent pas que c'est sur Lecelles. On doit juste entretenir les voies qui sont faites comme on le fait déjà.

Sébastien Drappier : Il y a une chose aussi que j'aimerais vous parler, je ne vous dis pas qu'il faut le faire mais je vous soumets quand même l'idée. C'est rue du grand Sart, cette route c'est impossible de se croiser en voiture. Les agriculteurs ne respectent plus les accotements, ils labourent jusqu'à la limite du bitume. Quand vous devez vous croiser, c'est impossible surtout le matin quand il fait noir, c'est plein de flotte.

Monsieur le maire : Vous parlez Grand Sart prolongé ?

Sébastien Drappier : La deuxième partie.

Hervé Wargnye : après l'intersection avec la rue des Bauduins ?

Sébastien Drappier : C'est ça.

Monsieur le maire : Cette partie là, il y a x temps qu'on aurait du la mettre en sens unique.

Sébastien Drappier : C'est ce que j'allais vous dire. Vous allez la mettre en sens unique, est-ce qu'il ne faudrait pas faire un sens de circulation avec la rue des Bauduins ? C'est à dire à partir de chez vous et la partie chez Jean-Michel la bloquer. Vous faites un sens unique dans un sens et les gens peuvent faire le

circuit.

Monsieur le maire : C'est toujours le même problème. On l'a demandé dans une autre rue et la problématique c'est que la moitié des riverains qui ne veulent pas parce « j'habite au bord de la rue et je dois faire le tour ».

Sébastien Drappier : Attendez, mettez la en sens unique, sauf riverains. Ceux qui habitent dans cette rue là sont autorisés à l'emprunter

Monsieur le maire : C'est impossible.

Sébastien Drappier : Il n'y en a pas beaucoup. Jean-Michel à partir de chez toi il n'y a plus beaucoup de maisons.

Monsieur le maire : Ça ne sert à rien. On avait déjà regardé, on l'a étudié

Hervé Wargnye : Et ça prête à confusion. Les gens s'y ont opposés, c'était la rue René Dumont. On avait soumis le sens unique, ils étaient opposé ou alors ils le voulaient mais dans le sens qui les intéressaient.

Sébastien Drappier : Chacun voit midi à sa porte. Et si on faisait des accotements qu'on puisse se croiser sur cette rue du Grand Sart.

Hervé Wargnye : Ce n'est pas possible

Laurence Baisier : On l'a fait rue René Dumont.

Hervé Wargnye : C'est privé. En fait se sont des entrées de chemin ou des fossés. Ce sont des travaux colossaux.

Monsieur le maire : Ça coûterait une fortune. Ça fait des décennies que ça existe comme ça, je ne vois pas ce qui changera.

François Martin : Ce n'est pas un itinéraire essentiel.

Henri-Jean Lisse : Quand on est au carrefour rue des Bauduins et rue du Grand Sart, et qu'on va à la ferme Caulier à Rosult, on a l'impression que c'est beaucoup plus long par là. En fait il n'y a que 300 mètres d'écart. Ce qui en voiture est dérisoire

Sébastien Drappier : Si tu demandes aux gens de passer par là, le problème sera exactement le même rue des Bauduins.

Monsieur le maire : On a déjà étudié et ce n'est pas possible.

Jean-Michel Raviart : la rue des Bauduins est plus facile à croiser car il y a une meilleure visibilité, on arrive à se placer avant les voitures. Par contre dans la rue du Grand Sart, effectivement il y a un endroit quand il y a les maïs quand tu t'engages tu ne peux pas te mettre sur les côtés.

Monsieur le maire : En général, les gens respectent, ils voient une voiture au loin ils s'arrêtent. Il n'y a pas de sujet sur ces routes là.

Jean-Michel Raviart : L'endroit où ça gène le plus c'est sur Rosult en fait.

Emmanuel Tirlemont : C'est le charme de la campagne !

Hervé Wargnye : Une chose est certaine, c'est une bonne chose de refaire le tapis. Je plains les riverains.

Sébastien Drappier : Tu parles de quel tapis ?

François Martin : Du revêtement du prolongement de la route du Grand Sart qui va vers Rosult.

Sébastien Drappier : Oui il est pourri

Monsieur le maire : Même refait ça ne tiendra pas. La seule solution, c'était d'enlever tout l'enrobé et de l'inscrire au Paris-Roubaix junior. Au moins on aurait été tranquille.

François Martin : Et pourquoi pas ?

Monsieur le maire : Les gens de ce fait ne prendraient plus cette route là.

Sébastien Drappier : Je vais encore demander une précision. La rue du Grand Sart est en agglomération ?

Monsieur le maire : Elle est chez nous.

Sébastien Drappier : Vous me dites le tapis va être refait. Si le tapis est refait, c'est la commune qui va payer.

Monsieur le maire : Non on ne paie pas, c'est la CAPH qui paie.

Hermine Delesalle : c'est de l'entretien.

François Martin : La commune s'engage à payer le nettoyage, le salage, et le déneigement.

Monsieur le maire : Les conventions sont faites. C'est fait un peu à la fois par l'agglo. L'agglo ne peut pas tout faire. L'entretien futur sera à la charge de la commune.

Sébastien Drappier : Donc le tapis sera refait par la CAPH.

Monsieur le maire : Il sera refait par la CAPH.

Sébastien Drappier : Ainsi que la rue du Doignon

Monsieur le maire : Non, la rue du Doignon il n'y a pas de tapis. C'est le marquage au sol qui sera fait partout. Il y a juste la partie du Grand Sart prolongée où là, la question se pose que la CAPH va prendre en charge de refaire le tapis.

Sébastien Drappier : Donc ils refont le tapis non pas pour les voitures, la motivation c'est de le faire pour les vélos.

Hervé Wargnye : Oui. En fait l'objectif est d'embarquer la circulation douce sur une rue.

Sébastien Drappier : Le passage se fait aussi par la route de Roubaix, là c'est la piste cyclable qui va être refaite ?

Monsieur le maire : une partie va être refaite. Elle existe déjà.

Sébastien Drappier : Il y a une piste cyclable mais elle est en mauvais état aussi.

Monsieur le maire : C'était le département qui la gérait. Après ils ont enlevé les compétences. Un marquage va être refait, des choses vont être réparées, je n'ai pas les éléments. la délibération est faite pour avancer. On essaie d'avoir de plus en plus de mobilités douces, c'est important. Ça avance un peu à la fois, il y en aura d'autres qui vont venir d'ailleurs.

Sébastien Drappier : Quand vous voyager un peu à l'étranger on se dit qu'on est dans un pays sous développé pour le vélo. Sans parler de la Belgique, la Hollande, l'Allemagne.

Voté à l'unanimité (23 voix Pour).

Questions diverses :

Sébastien Drappier : On peut poser quelques questions ? Je reviens sur une chose, vous allez dire que c'est une vieille lubie ou une vieille thématique, c'est la vidéo protection.

Monsieur le maire : oui

Sébastien Drappier : pratiquement à toutes les cérémonies de vœux auxquelles j'ai assisté, les maires ont parlé de vidéo protection, j'ai lu dans une délibération qu'il y avait eu un comité directeur ou quelque chose comme ça à la CAPH et qu'il y aurait une mise en commun des moyens de vidéo protection.

Monsieur le maire : non pas des moyens de vidéo protection.

Sébastien Drappier : vous envisagez de partir dans cette voie là ou vous laissez ça de côté ?

Monsieur le maire : on ne laisse pas de côté on a déjà fait, on a 37 caméras sur la commune.

Sébastien Drappier : 37 caméras qui surveillent le terrain de boules excusez moi mais je ne vois pas la pertinence.

Monsieur le maire : Comment ?

Sébastien Drappier : une caméra qui est pointée sur le terrain de boule, il n'y a pas grand intérêt ...

Monsieur le maire : Écoutez, on a encore eu un vol ce week-end. Il est pratiquement résolu par les caméras.

On n'a pas d'incivilité sur la commune, on a 38 caméras on va continuer encore à en mettre. Cette étude-là , effectivement on l'a reçu, il n'y a pas de problème. Ils nous ont donné les points restants à faire, mais c'est juste une étude pour nous donner d'éventuelles idées. La seule idée qu'ils nous ont donné, c'est mettre une caméra sur l'église et peut être après par la suite mettre des caméras au cimetière. Le seul point qui reste c'est sur l'église effectivement mais après c'est tout. Il faut savoir qu'après il y a éventuellement une possibilité de passer par une entreprise mais pour avoir vu et parlé avec les collègues maires, il y a des entreprises qui se proposent et c'est 3 fois le prix. On ne va pas mettre 3 fois le prix pour faire plaisir à Pierre, Paul ou Jacques. Sur le reste on fait une étude avec la CAPH, il n'y'a pas de problème. Le seul point qui reste, le plus important, c'est à la poste bien que on a déjà pas mal de caméras qui sont déjà posées : on en a sur la médiathèque, on en a qui donne sur la route de Roubaix, on en a à l'école qui donne sur la route de Roubaix, on en a quand même un petit peu partout. Ce n'est pas des vulgaires caméras comme vous dites, c'est des caméras qui font leur travail, on a plus aucune incivilités ou on a mis des caméras dès le départ, comme on a pu mettre sous la halle, même si ce sont des petites incivilités de jeunesmais au moins, maintenant, même s'ils viennent manger leur paquet de frites ou leur pizza ou leur repas qui prennent chez Jane traiteur, ou je ne sais trop quoi, après ils mettent dans la poubelle parce qu'ils savent qu'ils sont filmé, mais ce n'est pas pour ça qu'on regarde tous les jours on n'est pas curieux à ce point-là. Si on a un « problème problématique » on regarde je suis désolé, mais on travaille en concertation avec les gendarmes régulièrement, j'ai encore une demande aujourd'hui de caméra et de réquisition on en a régulièrement et ça leur donne quand même relativement beaucoup, beaucoup de coup de main, voilà c'est tout et la seule qui reste à mettre c'est sur l'église.

Laurence Baisier : J'avais une question, moi sur le jardin

Monsieur le maire : quel jardin ?

Laurence Baisier : le parc.

Hermine : intergénérationnel

Laurence Baisier : oui c'est ça. Les horaires de fermeture de la grille ?

Monsieur le maire : la porte n'est pas fermée à clé

Laurence Baisier : parce que vous nous aviez dit qu'il y avait une personne de confiance qui devait venir le matin

Monsieur le maire : on s'est aperçu qu'on n'a pas d'incivilité, tant qu'on n'a pas d'incivilité on ne met

pas une personne pour fermer, on l'a fait au départ on a fermé le soir et le matin.

Laurence Baisier : certes la communication n'est pas passée, parce que je n'étais pas au courant.

Monsieur le maire : Il suffit d'aller ouvrir la porte

Laurence Baisier : Oui, c'est ce que j'ai fait, tient c'est bizarre c'est ouvert

Monsieur le maire : tout le monde le sait.

Laurence Baisier : pas moi

Monsieur le maire : le city , le parc c'est pareil.

Hermine : les enfants, ils y vont.

Monsieur le maire : ils referment même la porte, il n'y a pas de soucis. Au départ on a laissé la porte ouverte volontaire maintenant la porte, il y a un petit vérin qui permet de la refermer tant qu'on n'a pas d'incivilité, il n'y a pas de raison de fermer, les gens peuvent profiter.

Laurence Baisier : et pourtant dès le début, c'était votre volonté, c'était il sera fermé, il y aura des horaires...

Monsieur le maire : Mais en quoi ça vous gêne Madame Baisier, la volonté c'est une chose, mais si on arrive justement par le biais de ces caméras à avoir une surveillance qui est plus importante, bien sur il n'y a pas de camera au parc, on en est d'accord pour l'instant et encore, il y a peut-être une caméra qui pourrait être mise mais là. On s'est aperçu que dès le départ, on a aucune incivilité, même les gens qui viennent manger leur pizza, ils repartent avec leur carton. Tant qu'on n'a pas d'incivilité il n'y a pas de raison qu'on ferme. On avait prévu de fermer au cas où on aurait des problèmes bon, ben, maintenant il n'y a pas d'incivilité on ne ferme pas. Si on en a demain on mettra des heures d'ouverture et de fermeture mais au moins les gens ils sont libres moi j'ai vu des personnes âgées aller faire du sport à 6 h du matin.

Laurence Baisier : Ce que je vous reproche c'est de communiquer à tout le monde et nous ne sommes pas au courant.

La majorité : non, il n'y a pas eu de communication.

Laurence Baisier : Mais vous le saviez ?

Marie Gille : non, je me suis fait avoir comme toi, la semaine dernière

Laurence Baisier : la semaine dernière ? mais ça fait plus longtemps que ça. Je posais la question, parce que justement, je me suis dit qu'il y a eu un changement de décision.

Monsieur le maire : On n'a jamais fermé en fait, on a fermé tout au début.

Hervé Wargnye : on voulait s'affranchir au départ de toute dérive. C'est toujours plus facile d'assouplir quelque chose que de le durcir, au départ on a fermé et on s'est rendu compte en fait on n'a pas d'incivilité et après communiquer, c'est ouvrir la communication à des gens qui seraient extérieurs à Lecelles.

Monsieur le maire : Oui sur le kid park il est ouvert jours et nuits.

Hervé Wargnye : sur la place des anciens combattants au départ on a eu des incivilités c'était des gens extérieurs à Lecelles.

Henri-Jean Lisse : Laurence, je comprends qu'elle pose la question, moi j'ignorai totalement que maintenant elle n'était plus fermée. On ne va pas faire un conseil pour décider

Laurence Baisier : Je suis parfaitement d'accord, comme au départ c'était ferme.

Monsieur le maire : Il y a 15 jours, jusqu'à maintenant le portail est ouvert tout le temps, et même là je pense que vous pouvez passer la porte est ouverte.

Laurence Baisier : C'est pour ça que je pose la question, je m'étonnais qu'elle soit ouverte

Henri-Jean Lisse : je crois que je n'ai pas l'esprit rigide, je comprends qu'on puisse changer s'adapter l'intelligence à des capacités d'adaptation, on s'adapte.

Laurence Baisier : je suis parfaitement d'accord.

Henri-Jean Lisse : on pense une chose après on constate que, ça ne me paraît pas un problème.

Hermine Delesalle : priorité c'est que nos jeunes ils y aillent et qu'ils se fassent plaisir.

François Martin : et puis il y a des jeunes qui m'ont dit que l'autre jour elle était restée bloquée ouverte le soir, le soleil se couchait, il n'y avait plus personne, du coup je l'ai refermée, juste re-claquée et puis voilà , ça fait moins envie de rentrer elle est claquée mais déverrouillée.

Monsieur le maire : Ils sont bien éduqué les jeunes Lecellois, on n'a même pas un papier dans ce parc, et pourtant il y en a des jeunes qui viennent manger, ça c'est aussi un peu le travail du conseil municipal des jeunes.

Hervé Wargnye : Même dans le verger, ça s'est bien amélioré, on n'a plus les papiers de frites et les boîtes à pizza, à une époque on ramassait ...

Monsieur le maire : on ramasse les poubelles régulièrement.

Sébastien Drappier : c'est vrai que globalement, ça va...